

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 666

présenté par

M. Baupin, rapporteur, Mme Duflot, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard,
Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert,
M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Cette obligation est applicable aux bâtiments pour lesquels la demande de permis de construire est déposée après le 1^{er} janvier 2016. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit la rédaction votée en première lecture à l'Assemblée nationale.